



BUREAU VERITAS
CONSTRUCTION



ATTESTATION PARASISMIQUE POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION

(Délivrée par le contrôleur technique au maître de l'ouvrage en application du décret n° 2023-1173 du 12 décembre 2023 et à joindre à la demande de permis de construire en application de l'arrêté du 22 décembre 2023 relatif au contenu de l'attestation sismique au dépôt de permis de construire)

Prise en compte, au stade de la conception, des règles parasismiques

Les textes de référence

Article L. 132-2 du code de la construction et de l'habitation.

Articles R. 122-36, R. 125-17 et R. 132-2 du code de la construction et de l'habitation.

Arrêté du 22 octobre 2010 relatif à la classification et aux règles de construction parasismique applicables aux bâtiments de la classe dite « à risque normal » modifié.

Le maître d'ouvrage

Si personne morale :

Forme juridique (SA, SARL, SCI...) : **Société**

Dénomination sociale : **SOLEV**

Numéro SIRET ou SIREN : **984394262**

Adresse :

Le maître d'ouvrage réside en France :

Numéro et libellé de la voie : **20 boulevard Eugène DERUELLE**

Complément d'adresse :

Code postal : **69003**

Localité : **LYON**

Siège social : 1, Place Zaha Hadid - 92400 COURBEVOIE
Société par actions simplifiée au capital de 15 800 100 euros - RCS Nanterre B 790182786

Contact

Adresse électronique : **Marine.rondard@groupe-coriance.fr**
 Numéro de téléphone : **0650874482**

L'attestateur

Qualité de l'attestateur :

Contrôleur technique :

Nom **DAVID**

Prénom **MAURICE**

Nom commercial de la société : BUREAU VERITAS CONSTRUCTION

Raison sociale : BUREAU VERITAS CONSTRUCTION

Numéro de SIREN : 790 182 786

Numéro de l'agrément ministériel : AGR_BVC_CT A1+D _Décision 18 sept 2023 (JO du 10-10-2023)

Assurance souscrite par l'attestateur :

L'attestateur déclare avoir contracté une assurance professionnelle pour réaliser cette attestation.

Nom de la compagnie d'assurance : QBE

Numéro de police : n°100.001

Date de validité : du 01/01/2024 au 31/12/2024

Adresse et contact de l'attestateur :

Numéro et libellé de la voie : **4 Chemin du Tronchon**

Complément d'adresse :

Code postal : **69410**

Localité : **CHAMPAGNE AU MONT D'OR**

Adresse électronique : **maurice.david@bureauveritas.com**

Numéro de téléphone : **06 70 18 40 08**

Les documents remis par le maître d'ouvrage à l'attestateur

Pour permettre l'établissement de l'attestation au stade du dépôt de permis de construire, le maître d'ouvrage remet à l'attestateur qu'il a choisi :

Pour les maisons individuelles :

- Le projet de construction en phase de dépôt du permis de construire.
- Les éléments géotechniques faisant apparaître la classe de sols du lieu d'implantation de la construction envisagée.
- L'étude préalable lorsqu'elle a été demandée dans le cadre d'un Plan de Prévention des Risques sismiques, comme stipulé au f de l'article R. 431-16 du code de l'urbanisme.
- Autres documents fournis par le maître d'ouvrage

Pour les autres catégories de bâtiments :

- Le projet de construction en phase de dépôt du permis de construire.
- Les éléments géotechniques faisant apparaître la classe de sol du lieu d'implantation de la construction envisagée.
- Les informations permettant le classement de l'ouvrage en catégorie au sens de la réglementation parasismique applicable.

- Une notice explicative portant sur le cheminement des charges verticales et horizontales et sur le principe de fondations et de soutènement.
- L'étude préalable lorsqu'elle a été demandée dans le cadre d'un Plan de Prévention des Risques sismiques, comme stipulé au f de l'article R. 431-16 du code de l'urbanisme.
- Autres documents fournis par le maître d'ouvrage

Référence des documents utilisés :

Intitulé et référence des documents	Description et émetteur du document	Date du document et indice	Date de réception
240920 – G2 AVP Biomasse.pdf	Etude géotechnique – HYDROC	10/09/2024	10/09/2024
PLAN DU REZ DE CHAUSSEE.pdf	Plan architecte - AAGROUP	26/09/2024	26/09/2024
Plans locaux sociaux.pdf	Plan architecte – AAGROUP	12/09/2024	12/09/2024
PLAN EN COUPE DU TERRAIN ET DE LA CONSTRUCTION.pdf	Plan architecte – AAGROUP	26/09/2024	26/09/2024

Le projet

Numéro et libellé de la voie : **Chemin de la Mouche**
 Complément d'adresse :
 Code postal : **69230**
 Localité : **Saint Genis Laval**

Constats

- Existence d'un plan de prévention des risques sismiques (e) de l'article R. 431-16 du code de l'urbanisme) :

OUI	NON
-----	-----

Le projet est-il concerné par un plan de prévention ?

X

La catégorie d'importance du bâtiment :

- Catégorie II
- Catégorie III
- Catégorie IV

La zone de sismicité dans laquelle se trouve le bâtiment :

- Zone 2
- Zone 3
- Zone 4
- Zone 5

- Type de projet :

- Construction d'une maison individuelle
- Autre construction neuve
- Extension horizontale

Préciser le type d'extension (*) :

- Extension verticale
- Superficie du projet (surface du plancher en m²) **955**
- Nombre de niveau(x) **0**

(*) Sont concernés par les règles de construction parasismique :

- les garages mécaniquement liaisonnés à la structure principale, et à la toiture lourde.

Référentiel(s) utilisé(s) pour le dimensionnement de la structure :

Pour toutes les catégories de bâtiment, les principes de conception, de calcul et de dimensionnement applicables aux bâtiments mentionnés à l'article 3 de l'arrêté sismique du 22 octobre 2010 :

- Les normes NF EN 1998-1 septembre 2005, NF EN 1998-3 décembre 2005, NF EN 1998-5 septembre 2005, dites « règles Eurocode 8 » accompagnées des documents dits « annexes nationales » des normes NF EN 1998-1/ NA décembre 2007, NF EN 1998-3/ NA janvier 2008, NF EN 1998-5/ NA octobre 2007 s'y rapportant.
- « Le référentiel "Dimensionnement parasismique des éléments non structuraux du cadre bâti ; Justifications parasismiques pour le bâtiment à risque normal" version 2014 »

Le sol :

Une étude de sol a-t-elle été réalisée ? **OUI**

Si oui, classe de sol en présence (selon EC8) : A ; B ; C ; D ; E ; S1 ; S2.

Si non, catégorie de sol identifiée (règles simplifiées CPMI) : 1

Par qui a été identifiée la catégorie de sol ? **ABO GROUP**

Pas d'information

Les fondations du projet :

OUI	NON
X	

Une ou des étude(s) de sol a/ont-t-elle(s) été réalisée(s) ?

Si oui, date(s) de réalisation : 20/09/2024

Conclusions

L'attestateur atteste que le maître d'ouvrage a bien pris en compte, en phase de dépôt du permis de construire, les règles de construction parasismiques sur la base des documents qui lui ont été fournis par le maître d'ouvrage (cf. liste ci-dessus) : oui non

Si non, dire pourquoi :

.....
.....
.....

L'attestateur émet-il des réserves ? oui non

Si oui, dire lesquelles :

Le descriptif de fonctionnement structurel sera à transmettre en phase
DCE.....

Date : **11/10/2024**

Signature :

BUREAU VERITAS
CONSTRUCTION SASU
Siret : 790 182 766 01206
Racing Park
4 chemin du Tronchon
69410 Champagné au Mont d'Or
Tél. 04.72.29.70.10
<http://construction.bureauveritas.fr>

